

## PROCES VERBAL

### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 26 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le jeudi 26 juin à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de BROMMAT s'est réuni au lieu de ses séances sous la présidence de Monsieur Didier CAYLA, Maire.

Présents : COUDOUEL Pierre, DELPIROU Hervé, DESBLATS Nicole, DUVAL NOLORGUES Christiane, PRUNET Lucie, RAOUL Florence, SALIS Laurence, SOULENQ Joseph, VEYRES Nadine.

Absents : ALBOUY Florent, BONNET Jérôme qui avait donné procuration à Didier CAYLA, BOUNIOL François, LABAT BRIEU Christine qui avait donné procuration à DUVAL NOLORGUES Christiane.

Après avoir procédé à l'appel des conseillers municipaux et constaté que le quorum est atteint Monsieur le Maire ouvre la séance :

✚ Lucie PRUNET est élue secrétaire de séance.

✚ Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 20 mai 2025 est approuvé.

✚ Lecture de l'ordre du jour :

- Devis
- Budget principal : décisions modificatives
- Demande de subvention du Moto club du Carladez pour l'organisation de la Classic Aveyronnaise
- Convention de servitudes avec ENEDIS
- Projet de stockage d'énergie par batteries : point sur l'avancée du projet
- Questions diverses
- Courriers divers

#### I. Devis

✚ Maisons du Couderc (N°12 et N°14) - Aménagement d'une pièce à la place du préau : Devis BESSON Electricité : 3 160.00€ HT / 3 792.00€ TTC pour les 2 maisons (1 580€HT/maison – 1 896.00€TTC/maison)

✚ Grange Bruel : mise en conformité des tableaux électriques des 3 logements : DEVIS BESSON ELECTRICITE : 3 600.00€ HT / 4 320€ TTC pour les 3 logements (1 200.00€HT/logement – 1440€TTC/logement)

✚ Grange Bruel et maisons du Couderc : remplacement des luminaires : DEVIS BESSON électricité :

- Logement 1 grange Bruel : 880.00€ HT – 1056.00€ TTC
- Logement 3 grange Bruel : 730.00€ HT – 876.00€ TTC
- Maison 12 lotissement du Couderc : 630.00 HT / 756.00€ TTC
- Maison 14 lotissement du Couderc : 780.00€ HT/ 936.00€ TTC
- Soit 3 020.00€ HT / 3 624.00€ pour les 4 logements

↳ Maison 12 lotissement du Couderc : Electroménager (four et table induction) : DEVIS BESSON  
électricité : 885.83€ HT / 1 063.00 € TTC

Les devis présentés ci-dessus sont validés à l'unanimité.

↳ Salle des fêtes : achat de chaises confortables, en tissus enduit, empilables et accrochables, faciles à nettoyer – DEVIS LAFA Collectivité : 18 904.50€ HT – 22 854.24€ TTC (prix pour 150 chaises). Le devis est validé pour 125 chaises. Le choix de la couleur est décidé = couleur bleue. Madame DUVAL NOLORGUES se charge de refaire faire le devis pour 125 chaises, elle demandera également s'il existe des caisses pour ranger les barres d'accroche et se renseignera pour de nouveaux porte-manteaux pour la salle des fêtes en remplacement des actuels qui sont peu commodes.

## **II. Demande de subvention du Moto club du Carladez pour l'organisation de l'Aveyronnaise Classic**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'association « MOTO CLUB DU CARLADEZ » qui sollicite une subvention exceptionnelle pour l'organisation de l'Aveyronnaise classic qui aura lieu sur le Carladez les 4 et 5 octobre 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'accorder une subvention de 1 500 € à l'association « MOTO CLUB DU CARLADEZ »
- Autorise le Maire à verser la subvention de 1 500 € au compte 65748.

Monsieur le Maire précise que les communes de Lacroix-Barrez, Taussac et Théronnels et la communauté de Communes Aubrac Carladez Viadène participeront également.

## **III. Budget principal : décisions modificatives :**

Le conseil municipal approuve les décisions modificatives suivantes :

- **Intégration du village de vacances dans l'actif de la Commune :**

Suite à la rupture du bail à construction, il faut intégrer le village de vacances dans l'actif de la commune et notamment les pavillons. Au fur et à mesure de la vente des pavillons, il faudra les ressortir de l'actif.

La valeur du village de vacances qui a été retenue est celle de l'estimation des domaines : 1 510 000€ : 570 000€ pour les pavillons et 940 000€ pour le reste (gites, château, restaurant).

Augmentation de crédits :

- En dépense d'investissement compte 2138 : + 1 510 000€
- En recette d'investissement compte 1328 : + 1 510 000€

C'est une opération comptable qui s'équilibre en recettes et en dépenses

▪ **Travaux de la rue de la grange – Travaux réseau eau**

Suite à une erreur d'imputation lors du paiement de la facture à Veolia pour les travaux de la rue de la grange, il convient de prendre une décision modification :

- Diminution des crédits du compte 2151 opération 53 (réseaux des pavillons) : - 8 004.25€
- Augmentation des crédits du compte 45811 opération 53 (réseaux des pavillons) : + 8 004.25€

Cette erreur vient du fait que les 8 004.25€ correspondent à la part de la communauté de communes. Ils doivent donc apparaître sur les dépenses, ils apparaîtront ensuite en recettes, lorsque le titre à la communauté de communes sera émis.

➤ **APPROVISIONNER LE COMPTE 739218-014 pour financer le DILICO : augmentation de crédit**

La loi de finances 2025 a instauré un mécanisme destiné à mettre en réserve dans les comptes de l'Etat une part des recettes fiscales des collectivités, ceci afin d'associer les collectivités territoriales à l'effort de redressement des finances publiques. Le montant pour Brommat s'élève à **33 053€**

Compte	objet	Montant	Compte	Objet	Montant
Dépenses Fonctionnement 73918-014	DILICO	+ 34 000,00 €	Recettes fonctionnement 75814-75	Redevance hydro	+ 34 000,00 €

➤ **Rectification d'imputation pour le financement de la salle de spectacle**

	204181 : participat° aire co voiturage	2041412 : participat° à la salle culturelle
Crédits votés au BP	130 000 €	100 000 €
Crédits nécessaires	30 000 €	200 000 €
<b>Mouvements de crédits à faire (DM)</b>	<b>- 100 000 €</b>	<b>+ 100 000€</b>
Crédits après DM	30 000 €	200 000€

➤ **Modification des programmes d'investissement**

PROG	objet	Montant	PROG	Objet	Montant
38	TIPIS	- 30 000,00	17	MAISONS COUDERC	+ 30 000,00
52	VILLAGE VACANCES	- 25 000,00	113	MOBILIER	+ 25 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>- 55 000,00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>+ 55 000,00</b>

#### **IV. Convention de servitudes avec ENEDIS**

Afin de procéder au raccordement électrique du garage Guitard à Brommat (pose de panneaux photovoltaïques), Monsieur le Maire donne lecture de la demande d'ENEDIS qui sollicite les droits de servitudes suivants :

- Sur la parcelle section B n°1027 pour le passage d'une canalisation souterraine de 3 mètres de large et de 5 mètres de longueur et pour la pose d'un nouveau transformateur et dépose de l'ancien.
- Sur la parcelle section B n°727 pour le passage d'une canalisation souterraine de 3 mètres de large et de 5 mètres de longueur

Afin de régulariser la situation, il convient d'établir des conventions de servitudes avec ENEDIS.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les conventions.

#### **V. Projet de stockage d'énergie par batteries : point sur l'avancée du projet**

Monsieur le Maire et Monsieur SOULENQ Joseph ont reçu la société VENSOLAIR au sujet du projet de stockage d'énergie par batteries. Le projet a évolué, compte tenu de la vétusté du réseau du plateau de Rueyres, il ne peut être installé 80 batteries comme prévu initialement mais uniquement 3 batteries.

La société VENSOLAIR a déposé une demande de permis de construire.

Certains élus regrettent que VENSOLAIR ait déposé le permis privant ainsi EDF de réaliser leur projet.

Monsieur le Maire et Monsieur SOULENQ se sont entretenus avec EDF énergies renouvelables, ces derniers n'ont pas souhaité s'engager sur le projet pour 3 batteries.

Monsieur le Maire précise que l'implantation d'EDF énergies renouvelables sera toujours possible lorsque le poste de Rueyres aura été rénové et qu'il sera capable de recevoir l'énergie de 80 batteries.

Le projet de VENSOLAIR n'est pas encore accepté, la demande de permis est en cours d'instruction par la DDT.

## VI. Questions diverses – Courriers divers

- Vente de bois : Monsieur SOULENQ Joseph rappelle que la commune a confié à l'ONF la gestion de certaines forêts de la commune. C'est dans ce cadre que l'ONF va procéder à des coupes à Pleau (bois de Pleau, montagne de Pleau).  
Monsieur SOULENQ Joseph informe le conseil municipal que l'entreprise BOUDON se porte acquéreur du bois pour un montant de 8000€ (l'ONF avait évalué ce bois à 7500€).

Les élus sont favorables à cette proposition et autorisent le Maire à signer l'offre d'achat.

- Monsieur le Maire donne lecture de courriers qu'il a reçu :
  - ↳ la commune de Mur-de-Barrez a obtenu une subvention de l'Etat de 246 047.48€ dans le cadre de la DETR pour la réhabilitation de la salle des fêtes.
  - ↳ Le dossier de demande de DETR déposé par la Commune pour la réhabilitation de la grange de Pleau n'a pas été retenu.
  - ↳ Courrier de Monsieur CHATAIGNIER d'EDF concernant la passerelle sur la Bromme au Brézou: cette passerelle appartient à EDF, des travaux sont nécessaires pour qu'elle continue à être utilisable. Monsieur CHATAIGNIER propose que la propriété soit transférée à la commune : la commune assurerait les travaux de remise en état, EDF assurerait le financement. Une convention ➡ serait établie les élus sont favorables à cette proposition.
  - ↳ Remerciements d'associations pour l'attribution des subventions.
- Hervé DELPIROU :
  - ↳ Il a participé à l'AG de la chasse, les chasseurs ont pour projet de créer un appentis au local de la chasse. Les membres de l'association assureraient les travaux eux-mêmes et ils souhaiteraient que la commune prenne en charge l'achat de la marchandise.
  - ↳ Il demande si le courrier à l'association des JA du Carladez précisant que la subvention attribuée à l'association devait être utilisée pour soutenir financièrement les agriculteurs qui participent à la fête de l'élevage a été fait ➡ réponse : oui, le courrier a été fait le 27 mai 2025.
- Florence RAOUL :
  - ↳ elle signale le manque d'entretien du terrain d'une habitante de Cussac : un courrier sera adressé à cette personne lui demandant de nettoyer son terrain.
  - ↳ Elle demande si un devis a été signé avec le restaurant le Barrézien pour les repas qu'ils ont fournis à l'école lors des 3 jours d'absence de la cantinière en mai : oui un devis a été validé au tarif de 12€/enfant comprenant le repas, le service, le rangement de la vaisselle et de la cantine (tarif identique au devis de l'entreprise RAULHAC qui devait fournir les repas initialement)
- Laurence SALIS :
  - ↳ Travaux de la route de Pleau : le paysagiste est venu semer les graines.

- ↪ Les travaux de la route du Bousquet débuteront mi-juillet, une première réunion aura lieu le 1<sup>er</sup> juillet 2025. Le déplacement du poteau de téléphone sera à la charge d'Orange, il n'y aura pas de supplément.
  - ↪ Elle rappelle les travaux voirie prévus en 2025 qui devraient débuter le 7 juillet.
  - ↪ Elle indique les emplacements des futures colonnes de ramassage des ordures ménagères. Un débat s'ouvre sur le positionnement de certaines colonnes. Ces colonnes seront installées mi-octobre. Une réunion publique pour expliquer aux habitants le nouveau fonctionnement sera organisée par le SMICTOM. La date n'est pas encore définie.
  - ↪ Elle demande que les trous du chemin de Salazat soient rebouchés : réponse de Pierre COUDOUEL : oui c'est prévu.
  - ↪ Une réunion pour l'achat de matériel est prévue le lundi 30/06 à 9h à la mairie, elle regrette le choix de l'heure qui ne lui permettra pas d'être présente. Monsieur COUDOUEL et Monsieur le Maire précisent qu'il est difficile de trouver un jour et une heure qui conviennent à tout le monde.
  
- Nadine VEYRES :
  - ↪ Elle a constaté des infiltrations à l'église de Jongues, Lucie PRUNET, Joseph SOULENQ et Monsieur le Maire sont allés voir : le couvreur est passé, il est possible que cela vienne du clocher de l'église. Un devis va être demandé pour remédier au problème.
  - ↪ Elle demande s'il est vrai que Linette ANTONIO VIERS a proposé à la commune d'acheter son hôtel restaurant : réponse de Monsieur le Maire : oui, il y a déjà un moment. La réponse a été négative car ce n'est pas le rôle d'une mairie et que la commune a déjà en charge le village de vacances.
  
- Nicole DESBLATS :
  - ↪ Il n'y a aucune information sur la commune sur l'application INTRAMUROS mise en place par la communauté de communes Aubrac Carladez Viadène, elle propose de se charger d'alimenter cette application.
  - ↪ Elle signale le mauvais état du sentier de Pleau : arbres tombés, feuilles mortes, jeux endommagés. Monsieur SOULENQ lui rappelle que des travaux sont prévus à l'automne.
  - ↪ Elle aimerait que Stéphane fasse un compte rendu des travaux que font les agents communaux une fois par semaine : réponse de Monsieur le Maire : Stéphane HURIER indique régulièrement le travail fait par les agents. C'est une tâche très lourde pour lui, d'abord compte tenu de sa charge de travail mais aussi parce qu'il rédige les comptes rendus de chez lui en dehors de ses heures de travail, il ne faut pas lui en demander davantage...  
Les élus sont conscients de la charge de travail des agents techniques, ne faudrait-il pas recruter un agent supplémentaire ?
  - ↪ Elle propose que les élus aillent aider Nadège lors de la distribution des sacs poubelle : Elle ira le 24/07 et Christiane le 29/07. Personne ne se propose pour les 2 autres dates.
  
- Christiane DUVAL NOLORGUES :
  - ↪ Le p'tit journal est terminé, il est en cours d'édition. Distribution prévue à partir du 10/07
  - ↪ La piste de transformation du village de vacances en village sénior est abandonnée
  - ↪ Pavillons de la rue de la grange :

- 2 ventes des pavillons ont été signées
  - Le bornage du géomètre n'est toujours pas fait
  - Elle s'est rendue sur place avec Orange pour méttrer le passage de la fibre entre la limite de propriété et les pavillons. Elle regrette que les réseaux de télécommunication aient été amenés en pied de maison alors qu'elle n'y était pas favorable et que cela n'était pas prévu initialement : réponse de Joseph SOULENQ : compte tenu que les tranchées étaient faites, il paraissait normal de câbler en même temps.
  - Il n'y a toujours pas de date connue pour les travaux de pose du transformateur du village de vacances. Elle regrette le retard pris et la lenteur des dossiers lorsqu'il y a plusieurs intervenants.
- Lucie PRUNET :
    - ↳ Les travaux à l'école ont pris du retard à cause du bureau de contrôle qui n'avait pas validé l'escalier. Les travaux intérieurs commenceront début juillet, pose de l'escalier mi-septembre.
    - ↳ Elle souhaiterait qu'un devis soit demandé pour le nettoyage de la toiture de la grange Bruel.
    - ↳ Elle indique les manifestations à venir organisées par le comité des fêtes : feu de la Saint Jean le 27/06, fête patronale les 25/26/27 juillet.
    - ↳ Elle a été questionnée au sujet de l'emploi au moulin de Burée qui n'avait pas été renouvelé : réponse de Monsieur le Maire : il n'y avait pas nécessité de maintenir l'emploi car les personnes recrutées n'assuraient que quelques visites en 2 mois ; la majorité du temps Jean-Pierre PAGES était présent et il assurait lui-même les visites.
    - ↳ Travaux de la grange de Pleau : le permis de construire est en cours, il manquait des indications concernant l'accessibilité du rez-de-chaussée et concernant la sécurité incendie du bâtiment
  - Pierre COUDOUEL au sujet des travaux d'assainissement du village de Rueyres : L'appel d'offres est en cours, les réponses des entreprises sont attendues pour le 4 juillet. Une réunion publique aura lieu le 5 août pour présenter les travaux aux habitants de Rueyres.

Séance close à 23h40

Le Maire,  
Didier CAYLA



La secrétaire,  
Lucie PRUNET



